

Elise Costa

Fenêtre sur cour

Episode 31: Le témoin glaçant

Sous-titre: Il n'est pas accusé, et pourtant...

Résumé: A la cour d'assises du Calvados, Audrey est accusée d'avoir enterrée, dans les années 90, sa propre soeur. L'audience va révéler autre chose.

Citation: *“Il existe un risque important pouvant aller jusqu'à l'homicide.”*

Toutes sortes d'émotions traversent une salle d'audience: la tristesse - la tristesse revient souvent -, le dégoût, l'étonnement, la colère aussi. Un soupçon de joie, parfois, à l'évocation d'un bon souvenir.

Il y a toutefois une émotion que je n'avais jamais vraiment ressentie: la peur. Je n'avais jamais vu la peur, et tout ce qu'elle implique, dans une cour d'assises. Jusqu'à cette après-midi de juin.

[Générique]

Un matin dans le journal Ouest France, je lis ce titre: "*Elle aurait enterré le cadavre de sa soeur il y a vingt ans.*" Puis ces quelques lignes: "*Une femme de 60 ans sera jugée par la cour d'assises du Calvados, les 11 et 12 juin, pour recel du cadavre de sa soeur. Ce dossier remonte aux années 90.*"

8h30 de train. C'est ce qu'il me fallait pour rejoindre Caen et trouver réponse à ma question: quelle était l'histoire de ces deux soeurs?

Au portique de la cour d'assises de Caen, tout le monde doit présenter un papier: carte de presse pour moi, carte professionnelle pour les avocats, et convocation pour les témoins. Derrière moi, il y a une femme brune, aux cheveux courts. Un policier lui demande: "*Vous venez pour quoi?*". Elle répond: "*Je suis l'accusée.*" C'était Audrey.

Audrey, 60 ans, a eu une soeur, Christine. Enfance compliquée, entre une mère et un beau-père qui se disputaient, se battaient au couteau, et les gendarmes appelés tous les 4 matins.

Mais les deux soeurs, Audrey et Christine, s'entendaient bien. Elles avaient dix-huit mois d'écart. Audrey est l'aînée. En grandissant, elle s'avère plus discrète que Christine qui, elle, aime la mode, les beaux habits, et les couleurs de la nuit.

Audrey rêve d'avoir un enfant.

Christine sera la première à tomber enceinte de Fabien.

Fabien vend des voitures. Christine n'a pas le permis, alors c'est Audrey qui accompagne Fabien sur la route. Une nuit, en déplacement, Audrey et Fabien couchent ensemble. Audrey tombe enceinte, deux ans après Christine. Elle débute une relation avec Fabien. Christine répète à son entourage: "*Ma soeur veut voler ma vie.*"

La plupart du temps, dans la grande maison de Christine, les deux soeurs se croisent: quand l'une part, l'autre vient s'occuper des enfants. Fabien, lui, reste là.

Entre ces 4 murs, Fabien les violente. La colère de Fabien engloutit Christine et Audrey. Il y a les insultes, les menaces, les coups, les relations sexuelles imposées. Dans la grande maison de Christine, les deux soeurs ne sont plus spectatrices de la violence comme elles l'étaient enfants entre leur mère et leur beau-père. Cette fois, elles en sont les victimes directes. Cela dure plusieurs années.

En 1998, sans qu'il n'y ait de date précise, Christine disparaît du jour au lendemain. Elle laisse ses affaires, ses papiers d'identité et ses beaux habits, dans sa grande maison du Calvados.

Peu de temps après, Audrey se fait passer pour Christine et signer de fausses procurations. Pour toucher l'intégralité de l'héritage de leur mère. Et pour vendre la

grande maison. Avec l'argent, Audrey et Fabien s'installent au Canada avec les enfants.

Bien sûr le fils de Christine se demande où est sa mère. Mais il avait 8 ans, au moment de sa disparition. Souvent elle partait et revenait, et il pensait qu'un jour, elle avait simplement cessé de revenir. Il avait senti qu'il ne fallait pas poser la question.

Il était loin d'imaginer ce qu'il apprit par la suite.

Au Canada, la situation familiale s'aggrave. Audrey est logée dans un foyer pour femmes et enfants victimes de violences conjugales. Elle quitte Fabien. Définitivement.

Peu après la rupture, la gendarmerie de Caen reçoit un appel. C'est Fabien. Il veut leur dire quelque chose. Christine, son ex-compagne et la mère de son fils, a disparu il y a des années. Il se demande, douze ans après, si sa soeur Audrey, n'y serait pas pour quelque chose.

Ce n'est donc qu'à ce moment-là, en 2010, que l'enquête débute. Les enquêteurs de Caen vont interroger Audrey au Canada. Sur place, les agents québécois leur proposent une technique: le détecteur de mensonges.

Ils la questionnent. Au bout de plusieurs heures, Audrey craque. Oui, elle sait que sa soeur Christine est morte. Elle pense savoir où se trouve le corps. Sur un plan, elle dessine l'emplacement précis, au fond du jardin de la grande maison du Calvados. Les enquêteurs creusent, et tombent de suite sur un squelette de femme.

En 1998, Christine disparaît.

En 2010, son corps est retrouvé enterré dans son jardin.

Douze ans se sont écoulés entre les deux événements. A l'époque - car cela a changé depuis - la prescription pour les crimes était de 10 ans. Cela veut dire, en somme, que la justice ne peut plus poursuivre l'auteur du meurtre de Christine.

En revanche, le corps de Christine était caché. Et bien caché. Enterré au pied d'un pigeonnier, dans un grand jardin, dans une enveloppe de chaux. La chaux sert notamment à cacher les odeurs de putréfaction.

Le fait de cacher, ou de garder caché le corps d'une victime d'homicide ou d'une personne décédée des suites de violence est un délit puni de deux ans d'emprisonnement et de 30 000 euros d'amende.

Et ce délit, le délit de recel de cadavre, est continu. C'est-à-dire que la prescription ne peut courir qu'à partir du moment où on a retrouvé le corps.

Qui savait où était caché le corps ? Ou du moins, qui l'a dit aux enquêteurs ? Audrey, sa soeur. Seulement elle.

A la barre de la cour d'assises, elle raconte: *"Fabien a toujours dit qu'il regrettait de l'avoir tuée. Que c'est moi qui aurais dû être à sa place. Parce que j'étais bonne à rien."*

Elle raconte les violences sexuelles répétées, les étranglements, les nuits passées nue dehors. Elle dit que dès le départ, Fabien a instauré un climat de peur. Elle dit qu'à la façon dont il posait le pied à l'intérieur de la maison, elle savait ce qui allait se passer.

Quand les enquêteurs québécois sont venus la chercher pour la conduire au détecteur de mensonges, elle a cru qu'ils étaient deux amis de Fabien chargés de la supprimer.

Le foyer qui l'hébergeait, au Canada, n'a pu la garder. Une lettre est versée au dossier où ils expliquent qu'il s'agit de la plus haute situation à risques qu'ils aient connue à ce jour. Fabien étant, je cite: *“dangereux pour Audrey et notre institution, ne respectant aucune limite ni sociale, ni légale, aucune règle institutionnelle [...], méprisant, arrogant, manipulateur, égocentrique et se considérant intouchable.”* A la fin du courrier, ils préviennent: *“Il existe un risque important pouvant aller jusqu'à l'homicide.”*

Honnêtement, je ne savais pas si Fabien se présenterait à la cour d'assises. Il était convoqué comme témoin, mais il avait peut-être tout intérêt à ne pas venir. C'était mal le connaître.

Pendant que l'huissier d'audience va chercher Fabien dans la salle des témoins, la présidente de la cour d'assises se tourne vers Audrey, et lui propose de s'asseoir à côté de son avocat - puisqu'elle comparaît libre. Audrey s'exécute, soulagée de la proposition.

Le témoin entre.

Fabien est bien habillé, rasé de près. Il présente bien, mais il a une lueur dans le regard, une lueur qu'il ne peut pas dissimuler: celle d'un homme contre lequel même l'évidence ne peut rien.

Il a aussi ce grain de voix particulier, cette retenue sur le fil, qui vous pousse à croire qu'il pourrait exploser à tout

moment. Il sourit. Il accable Audrey, bien sûr, il a toujours pensé qu'elle avait tué sa soeur Christine par jalousie, parce qu'elle savait n'avoir aucune chance. Que les violences, quelles violences? Est-ce qu'il y a eu constatations faites par un médecin?

Au bout d'un long moment, la présidente n'y tient plus. Elle finit par lâcher: "*Vous trouvez ça normal, monsieur, d'être là où vous êtes, et que madame soit ici?*" Il répond, toujours en souriant, qu'il préférerait être à la place d'Audrey pour se défendre correctement. La présidente lui rappelle qu'il a fait appel de la décision de la chambre d'instruction. Il dit que ce n'est pas lui, mais son avocat. Il a réponse à tout.

Et, de la même façon qu'il est venu, il quitte la salle. Avec un léger sourire, la tête haute.

Au final, après deux jours d'audience, Audrey est acquittée. A ces mots prononcés par la présidente, Audrey pousse un cri. Elle tente de se contenir, mais son corps

est plus fort qu'elle: sa respiration se fait de plus en plus forte, elle hyperventile. La présidente lui demande si ça va aller, si elle est sujette à ce genre de crises et s'il faut lui donner un médicament. La bouche ouverte, Audrey est incapable de répondre.

D'un coup, tout son corps se raidit, et elle glisse de sa chaise. La présidente ordonne une suspension, et d'appeler les pompiers.

Les policiers portent alors Audrey pour l'allonger sur une banquette. Ils veillent sur elle le temps que les secours arrivent. Un policier lui demande: "*Combien de Xanax avez-vous pris depuis ce matin?*" D'une voix fébrile, j'entends Audrey répondre: "*5 ou 6...*"

C'est ce qu'il lui avait fallu, pour éteindre la peur. La veille, elle avait avoué à la présidente: "*Aujourd'hui j'ai plus peur de le revoir que d'être ici.*"

Désormais innocentée, Audrey peut revoir ses enfants, restés au Canada.